

# DEMANDE DE CONTROLE DES INSTALLATIONS SANITAIRES PRIVEES D'EVACUATION DES EAUX USEES ET DES EAUX PLUVIALES



*Imprimé à retourner à AQUAD à l'issue de vos travaux de branchement  
des installations d'assainissement*



## Coordonnées du demandeur

Je soussigné(e)  Monsieur,  Madame, <sup>(1)</sup>

NOM : ..... PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ..... N° SIRET : .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... COMMUNE : .....

TEL : ..... FAX : ..... @ : .....  
(fixe et/ou port)

Agissant en qualité de :  propriétaire  mandataire

sollicite le contrôle de la gestion des eaux usées et eaux pluviales de la propriété sise,  
.....

CODE POSTAL : ..... COMMUNE : .....

Date d'achèvement de vos travaux : .....

### 1. Origine du contrôle

Construction déjà existante ayant fait l'objet d'une demande de raccordement  
Préciser la référence de cette demande (si connue) : .....

Construction neuve ou assimilée, ayant fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme :  
N° ..... Accordée le .....

### 2. Référence de la personne à contacter pour la prise d'un rendez-vous de contrôle (si différente du demandeur) :

NOM : .....

TEL : ..... FAX : ..... @ : .....  
(fixe et/ou port)

## Propriétaire (si différent du demandeur)

NOM/PRENOM :

ADRESSE :

**S'il s'agit d'une copropriété, références du syndic :**

NOM :

TEL :

ADRESSE :

(1) Mettre une X dans les  correspondantes



### Information sur le déroulement du contrôle

Ce contrôle obligatoire du raccordement est facturé 141,92 € TTC (TVA 10%) par unité de logement (ou par bâtiment s'il s'agit d'une activité autre que l'habitation) **et consiste à vérifier, tranchées ouvertes, la bonne destination de la totalité des eaux usées dans le réseau d'assainissement et la gestion des eaux pluviales.**

En cas d'absence au rendez-vous fixé pour ce contrôle, un forfait de 66,36 € TTC (TVA 20%) sera facturé pour rendez-vous non honoré.

En cas d'anomalies, une contre visite, facturée 82,17 € TTC (TVA 10%), devra être organisée afin de constater la mise en conformité des installations.

En cas de contrôle d'une durée supérieure à 1h30, un surcoût de 41,61 € TTC/h (TVA 10%) sera ajouté.

Dans le cas d'une annexe à un bâtiment, ne constituant pas un logement ou une activité professionnelle, un contrôle spécifique dédié à l'annexe sera facturé 41,61 € TTC (TVA 10%), uniquement si le bâtiment principal dispose d'un rapport de contrôle conforme encore valide, conformément à la durée de validité inscrite dans le règlement de service.

**Conformément au Code de la Santé Publique (art. L 1331-11), les agents de AQUAD auront accès aux installations intérieures pour la réalisation de ce contrôle.**

En cas de nouveau déversement d'eaux usées, **une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) est généralement due** ; celle-ci sera facturée en même temps que le contrôle attestant du raccordement [*NB : le montant est fixé par délibération et réactualisable au moment du raccordement effectif*].

**Fait à ....., le .....**

**Signature**